

# Trois villages peinent à accoucher d'une école

## FÉCHY

**Le collège de Féchy, Bougy-Villars et Allaman progresse à petits pas. Or, une échéance d'achat de terrain oblige Féchy à avancer les premiers sous.**

On sent un certain agacement dans le préavis que soumettra la Municipalité de Féchy au Conseil général du 29 septembre. Alors que le projet de nouveau collège à Féchy, figure dans les esprits depuis le début des années 2000, les tractations avec Allaman et Bougy-Villars sont encore en cours.

Le terrain du nouveau complexe doit faire l'objet d'un

échange et d'un achat. Or, le temps commence à presser.

C'est pourquoi, la Municipalité de Féchy, qui a en main le Plan partiel d'affectation avalisé par l'Etat, veut aller de l'avant. Elle demande donc à son Conseil général d'avancer 200 000 francs pour un concours d'architecture, ainsi que l'exige la loi sur les marchés publics.

Sans cacher son scepticisme quant à l'attitude de ses deux partenaires qui «peinent à se décider», le syndic de Féchy, Francis Liard, entend bien arriver à ses fins. Le collège devrait ouvrir, si tout va bien, à la rentrée 2012.

A la base de cette lenteur, des

questions... d'argent. Il y a deux ans, les communes partenaires ont exigé la création d'une association intercommunale réglant, entre autres, la clé de répartition des différentes dépenses. Certains éléments du complexe, comme un appartement pour un employé communal, n'ont pas à être financés par les trois entités.

La première mouture de la convention n'a pas passé la rampe des Municipalités puisqu'il revenait aux communes de faire des emprunts pour la future construction, ainsi que l'explique Francis Liard.

Syndic d'Allaman, Michel Erb précise que la deuxième mouture

des statuts de l'association intercommunale est nettement plus «correcte». Car sa commune se trouve mal prise: cette année, la facture sociale lui coûtera plus cher que ses revenus fiscaux... Il est donc nécessaire que la future association emprunte en son nom propre et que les intérêts soient pris en charge par l'arrondissement scolaire qui paie pour chaque élève enclassé.

Richard Gerritsen, syndic de Bougy-Villars, insiste, lui aussi, sur l'autonomie de la future association: «Les communes se contenteront d'allumer la mèche et de servir de caution.»

**LISE BOURGEOIS**